

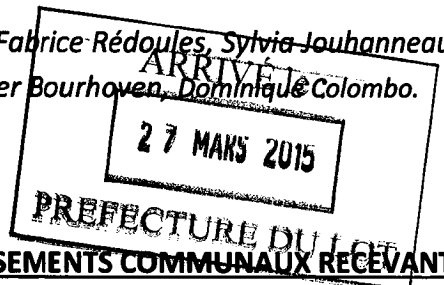
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2015

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf mars à dix-huit heures s'est réuni le Conseil Municipal sous La présidence de Jérôme Bonafous, Maire des Arques.

Etaient présents : Fabrice De Nardi, Elisabeth Bousquet, Fabrice Rédoules, Sylvia Jouhanneau, Daniel Hobmaier, Sylvia Goulding, Frédérique Boret, Roger Bourhoven, Dominique Colombo.

Etait absent : Rémy Soullignac

Secrétaire de séance: Frédérique Boret.



AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE DES ETABLISSEMENTS COMMUNAUUX RECEVANT
DU PUBLIC-GROUPEMENT DE COMMANDE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les obligations relatives à l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP). Il donne connaissance des récentes modifications législatives en la matière et propose de déposer un « ad'AP » (Agenda d'accessibilité programmée comprenant le programme de travaux sous 3 ans) avant le 27 septembre 2015.

Compte tenu de la difficulté de réaliser cet agenda ad'AP en interne, il propose d'avoir recours à un cabinet spécialisé et ce, dans le cadre d'un groupement de commande avec la Communauté de Communes et les autres communes qui seraient intéressées. Pour ce faire, il donne lecture d'un projet de convention de groupement de commande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de **REALISER** un Agenda d'accessibilité programmée (ad'AP) pour les ERP communaux, en ayant recours à un prestataire externe,
- de **CONSTITUER** pour cela avec la Communauté de Communes et d'autres communes un groupement de commande,
- de **VALIDER** la convention de groupement de commande dont la Communauté de Communes sera le coordinateur,
- de **NOMMER** Fabrice DE NARDI en tant que membre de la commission d'Appel d'Offres communale pour siéger à la commission d'Appel d'Offres du groupement,
- de **CHARGER** le Maire ou son représentant de toutes les démarches nécessaires à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

POUR : 10 CONTRE : 0

Les Arques, le 23/03/2015



Fait et délibéré
en séance publique, le jour, mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 23/03/2015
Le Maire,
Jérôme Bonafous



Le Maire,
Jérôme Bonafous

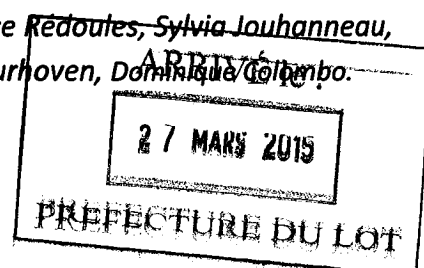
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2015**

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf mars à dix-huit heures s'est réuni le Conseil Municipal sous La présidence de Jérôme Bonafous, Maire des Arques.

Etaient présents : Fabrice De Nardi, Elisabeth Bousquet, Fabrice Redoules, Sylvia Lauhanneau, Daniel Hobmaier, Sylvia Goulding, Frédérique Boret, Roger Bourhoven, Dominique Colbo.

Etait absent : Rémy Soulignac

Secrétaire de séance: Frédérique Boret.

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 ET BUDGET PRIMITIF 2015**

Le Conseil Municipal entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2014 ;
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation ;
Considérant les éléments suivants :

POUR MEMOIRE :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté		33 246.49
Résultat d'investissement antérieur reporté	-	11 783.30

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION INVESTISSEMENT AU 31/12/2014 :

Solde d'exécution de l'exercice		9 496.77
Solde d'exécution cumulé	-	2 286.53

RESTES A REALISER AU 31/12/2014

Dépenses d'investissement	-	32 627.00
Recettes d'investissement		<u>27 539.00</u>
Solde	-	5 088.00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION INVESTISSEMENT AU 31/12/2014

Rappel du solde d'exécution cumulé	-	2 286.53
Rappel du solde des restes à réaliser	-	<u>5 088.00</u>
Besoin de financement total	-	7 374.53

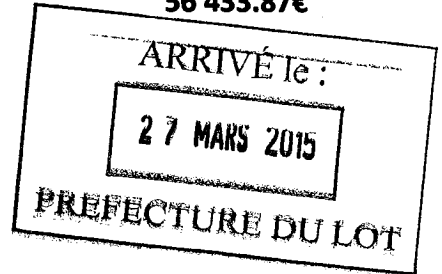
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	133 524.28	102 962.37	30 561.91
Résultat antérieur			<u>33 246.49</u>
Total à affecter			63 808.40

AFFECTATION

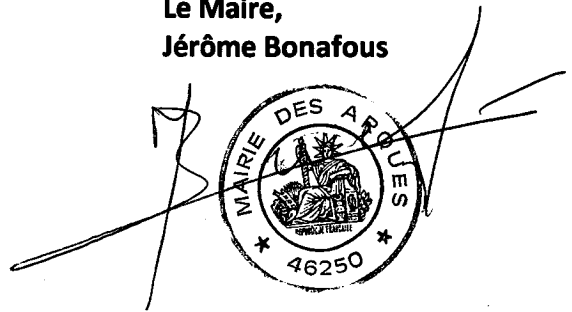
1/Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068/BP2015)	7 374.53€
2/Affectation complémentaire en réserves (compte 1068/BP2015)	- €
3/Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP2015	56 433.87€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :
POUR : 10 CONTRE : 0



Les Arques, le 23/03/2015

**Le Maire,
Jérôme Bonafous**



Fait et délibéré
en séance publique, les jour, mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 23/03/2015

Le Maire,
Jérôme Bonafous



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2015**

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf mars à dix-huit heures s'est réuni le Conseil Municipal sous La présidence de Jérôme Bonafous, Maire des Arques.

Etaient présents : Fabrice De Nardi, Elisabeth Bousquet, Fabrice Rédoules, Sylvia Jouhanneau, Daniel Hobmaier, Sylvia Goulding, Frédérique Boret, Roger Bournoyen, Dominique Colombo.

Etait absent : Rémy Soullignac

Secrétaire de séance: Frédérique Boret.

ARRIVE le :

27 MARS 2015

PREFECTURE DU LOT

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 ET VOTE DU TAUX DES TAXES

Sous la Présidence de Jérôme Bonafous, Maire, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2015.

En fonctionnement

*les dépenses s'élèvent à **183 160.17€**

*les recettes s'élèvent à 126 726.30€ avec un résultat reporté de 56 433.87€ soit **183 160.17€.**

En investissement

* les dépenses s'élèvent à 220 389.00€ avec des restes à réaliser de 32 627.00€ soit **255 302.53€.**

* les recettes à 227 763.53€ et des restes à réaliser de 27 539.00€ soit **255 302.53€.**

Pour le budget primitif du CCAS les dépenses s'élèvent à 565.88€ et les recettes à 565.88€ qui est le résultat reporté.

Dans la même séance est voté le taux des taxes :

- Taxe d'habitation : 8.4%
- Taxe Foncière bâti : 6.99%
- Taxe Foncière non-bâti : 41.65%
- CFE : 11.93%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

POUR : 10 CONTRE : 0

Les Arques, le 23/03/2015



Mfait et délibéré
publique, les jour, mois et an que dessus
cet acte a été publié le 23/03/2015

Le Maire,
Jérôme Bonafous

Le Maire,
Jérôme Bonafous

